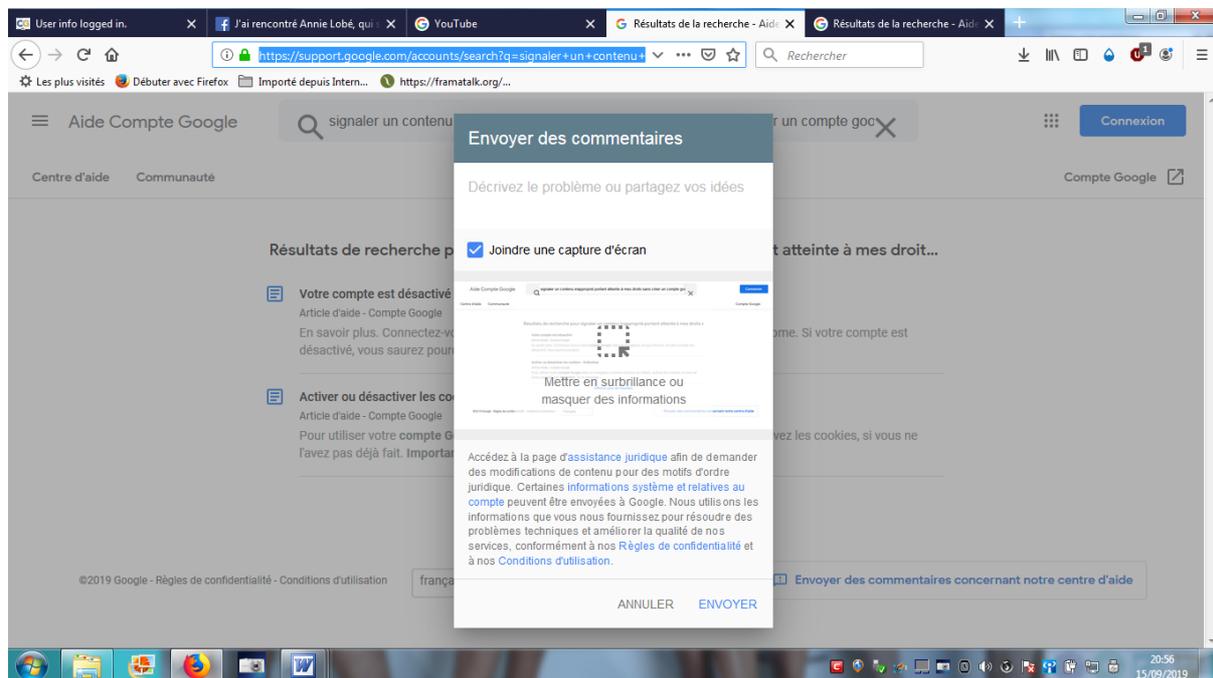


https://support.google.com/accounts/search?q=signaler+un+contenu+inappropri%C3%A9+portant+atteinte+%C3%A0+mes+droits+sans+cr%C3%A9er+un+compte+google&from_promoted_search=true



Mail d'Annie Lobé à Youtube dimanche 15 septembre à 20h52

Bonjour,

Je suis la personne montrée dans une vidéo mise en ligne le 1er septembre 2019 violant les autorisations partielles que j'avais données à son auteur.

Je souhaite signaler ce contenu inapproprié sans créer un compte Google.

Le mail que je viens d'envoyer à l'auteur m'est revenu, il a probablement bloqué mon adresse mail.

Voici ce que je lui ai envoyé :

De: <info@santepublique-editions.fr>
Sujet: URGENT À l'attention de M. Thomas Durand
Date: Sun, 15 Sep 2019 19:12:53 +0100
A: contact@esprit-critique.org
Cc: info@santepublique-editions.fr

À l'attention de M. Thomas Durand, contact@esprit-critique.org
Le 15 septembre 2019

Monsieur,

Je découvre par hasard votre vidéo mise en ligne le 1er septembre 2019 sur YouTube, dont vous ne m'avez pas avertie de la publication.

Extrêmement surprise qu'un esprit brillant comme le vôtre prenne pour cible une simple journaliste scientifique indépendante sans avoir pris connaissance d'une seule de ses treize publications !

Vous vivez de vos vidéos et vous invitez les spectateurs à vous soutenir financièrement. Dès lors le buzz que vous créez à mes dépens a un but commercial et non un but de partage et de diffusion des connaissances. Cela ne vous honore pas.

Puisque vous n'avez pas respecté mes limitations de diffusion exprimées dans mes mails des 22 juillet et 2 août 2019, par lesquelles je ne vous autorisais pas à montrer mon visage ni ma silhouette MEME FLOUTES, je vous retire par le présent mail toute autorisation de diffuser des images montrant une quelconque partie, même floutée, de mes mains et de mon corps, ainsi que ma voix, même déformée.

Par conséquent, je vous mets en demeure de retirer sur-le-champ le film que vous avez mis en ligne le 1er septembre 2019 à l'adresse :

<https://www.youtube.com/watch?v=VqLiKZ5oUu8>

ainsi que le lien figurant sur la page FaceBook La Tronche en biais :

<https://www.facebook.com/thetroncheenbiais/posts/1663706673765241/>

Sur le fond, il est regrettable que vous n'ayez pas compris que votre « mythe du survivant » s'applique parfaitement au sujet des ondes, comme vous pourrez vous en apercevoir en regardant « Le Film qu'Orange ne veut pas que vous regardiez » :

<http://www.santepublique-editions.fr/videos-de-SantePublique-editions-Annie-Lobe-journaliste-scientifique-independante-c.html#lefilmquorange>

Votre métaphore des avions qui ne reviennent pas du combat parce que leurs pilotes sont morts, et ne sont pas pris en compte pour savoir quelles zones doivent être blindées, s'applique parfaitement aux ondes : parce qu'elles sont tout aussi invisibles que les avions non revenus du combat, il est facile de tirer des conclusions erronées à leur sujet.

Lors de votre intervention du 18 juillet dernier, vous avez refusé une démonstration que je vous ai publiquement proposée, ce qui m'a conduite à conclure que vous êtes un « faux scientifique ».

En effet, selon Claude Bernard, « La mesure est la base de la science ». C'est pourquoi je me suis équipée d'instruments de mesure des champs électromagnétiques il y a une quinzaine d'années afin de

valider mes investigations. Je constate que dans votre vidéo publiée, vous avez coupé au montage ces mesures, qui sont la base de mes démonstrations.

Je ne peux que vous suggérer d'acheter, vous aussi, des instruments de mesure si vous voulez être crédible sur le sujet, et de prendre connaissance des résultats publiés de mes enquêtes avant d'en élaborer une critique qui, compte tenu de votre intelligence, ne pourra qu'être constructive.

Cela vous permettrait d'arrêter d'induire nos concitoyens en erreur puisque vous semblez avoir de nombreux disciples, anonymes pour la plupart, qui apprécient vos admirables mises en scènes. J'ai pu constater lors de votre intervention du 18 juillet que vous avez une bonne maîtrise des techniques de manipulation et que vous savez influencer votre auditoire.

Je ne refuse pas un débat loyal ayant pour but de faire avancer la réflexion des uns et des autres. A contrario, votre vidéo tronquant au montage certains de nos échanges, introduite par des considérations totalement hors sujet et qui se conclut par votre grille de lecture personnelle imposée au spectateur, est déloyale.

Tout comme est déloyale votre publication en ligne sans m'avertir.

La participation d'Alexis Vossier du CNRS d'Odeillo indique que vous n'étiez pas « non préparé » à notre échange, puisque j'avais déjà évoqué ces sujets avec lui le 13 juillet.

Comptant sur votre diligence pour le retrait de la vidéo, en vertu du respect de la législation sur le droit à l'image (Articles 226-1 et suivants du Code pénal),

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, mes salutations.

Annie Lobé,
Journaliste scientifique indépendante.

Pour mémoire, mes deux précédents mails :

De: <actu@santepublique-editions.fr>
Sujet: Fwd: Votre chaîne Youtube
Date: Fri, 02 Aug 2019 15:10:44 +0100
A: contact@esprit-critique.org
Bonjour Thomas Durand,

Avez-vous bien reçu mon mail du 22 juillet ? Je n'ai pas encore reçu votre accusé de réception.

Je préciser que notre opposition s'étend à tous les supports sans

exception : blog, films documentaires, etc...

Dans l'attente de votre réponse,
Bien sincèrement à vous,
Annie Lobé

--- Message retransmis ---

De: <actu@santepublique-editions.fr>

Sujet: Votre chaîne Youtube

Date: Mon, 22 Jul 2019 14:50:53 +0100

A: contact@esprit-critique.org

A l'attention de Thomas Durand, directeur scientifique ASTEC

Bonjour,

En application de la législation sur le droit à l'image*, je me permets de vous rappeler les faits suivants :

- le vendredi 19 juillet de 17h à 18h15, pendant une conférence sur le salon Biozen à Font-Romeu, vous avez filmé sans mon autorisation préalable une conférence dont j'étais l'oratrice principale. Je ne me suis pas aperçue que vous filmiez, je ne l'ai appris que le lendemain, lorsque vous êtes venu sur le stand que je tenais sur ce salon.

- le samedi 20 juillet, vous avez filmé sur ce stand une séance de démonstration des ondes émises par votre téléphone portable et celui de M. Alexis Vossier, (CNRS Promes, Odeillo), puis vous m'avez posé des questions, auxquelles j'ai répondu en vous précisant que je ne voulais pas que mon visage ni ma silhouette, même floutés, soient diffusés.

Par le présent mail je réitère mon opposition à ce que vous diffusiez les images filmées vendredi 19 juillet et samedi 20 juillet 2019, sur lesquelles j'apparais. Madame Corinne F, membre du collectif Stop Linky Cerdagne Capcir Haut-Conflent, arrivée pendant la conférence, vous fait part également par le présent mail de son opposition à la transmission et à la diffusion de son image.

Pour ce qui me concerne, vous pouvez éventuellement diffuser les fichiers sonores correspondants, avec un montage présentant les objets que vous avez filmés (instruments de mesure, téléphones, publications) et mes mains qui les manipulent, mais c'est tout.

Par ailleurs, je vous précise que tout mon travail est axé sur la PROTECTION de la jeunesse et de l'enfance, sur laquelle je ne suis pas la seule à observer des modifications de comportement, difficultés d'apprentissage et de mémorisation directement imputables à une surexposition aux écrans, en parfait accord avec des médecins, des scientifiques et des professionnels de la santé de l'enfant tels que le Dr Anne-Lise Ducanda, Sabine Duflo et Michel Desmurget dont j'ai

présenté les publications devant votre caméra. Ces professionnels s'appuient sur des faits observés et des arguments scientifiques différents des miens. Les propos que j'ai pu tenir sur « les jeunes » pouvant être perçus comme négatifs ne reflètent pas ma pensée et je les retire.

Je vous remercie de bien vouloir me confirmer par retour de mail la bonne réception du présent mail et le plein respect du droit à l'image ainsi exercé.

Bien sincèrement à vous,
Annie Lobé
Corinne F

*Articles : 226-1 à 226-7 du Code pénal

Et voici le message d'erreur que j'ai reçu :

De: <MAILER-DAEMON@magiconline.fr>
Sujet: Undeliverable mail: URGENT À l'attention de M. Thomas Durand
Date: Sun, 15 Sep 2019 20:13:03 +0200
A: <info@santepublique-editions.fr>

Failed to deliver to 'contact@esprit-critique.org'
SMTP module(domain esprit-critique.org) reports:
mx-cache.online.net: DNS server failure

Reporting-MTA: dns; cgfe1-mc.magiconline.fr
Destinataire original: rfc822;<contact@esprit-critique.org>
Destinataire final: rfc822;<contact@esprit-critique.org>
Action: failed
Etat: 5.0.0
Remote-MTA: dns; esprit-critique.org
Diagnostic-Code: smtp;mx-cache.online.net: DNS server failure

De: <info@santepublique-editions.fr>
Sujet: URGENT À l'attention de M. Thomas Durand
Date: Sun, 15 Sep 2019 19:12:53 +0100
A: contact@esprit-critique.org
Cc: info@santepublique-editions.fr

Je vous demande de faire cesser immédiatement la publication de cette vidéo sur YouTube.

Je vous en remercie par avance.

Mon adresse mail est : info@santepublique-editions.fr

Je suis Annie Lobé, journaliste scientifique.

Bien sincèrement à vous,
Annie Lobé